



COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS 25420

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

Tous les membres sont présents sauf Madame ROUX Katy et Monsieur LARRIERE Thierry excusés.
Secrétaire de séance : Béatrice CHARRIER

Approbation du compte rendu de la réunion du 15/09/2021.

PMA : PACTE DE GOUVERNANCE

La loi du 27 décembre 2019 dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Le Conseil Communautaire de PMA a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération le 14 janvier 2021.

Un groupe de travail a été constitué pour participer à l'élaboration du projet de pacte de gouvernance articulé en quatre parties :

- Partie 1: Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Partie 2: Le Processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres
- Partie 3: La collaboration Communauté-Communes
- Partie 4 : L'évolution du pacte

Ce projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires du 10 juin 2021 et nous a été adressé par le Président de l'Agglomération le 31 août 2021.

La loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Après avis des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil d'Agglomération examinera ce projet de pacte de gouvernance au cours d'une séance en fin d'année 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération (4 contres, 4 abstentions et 1 pour)

ONF : COUPE 2022

La forêt communale de Dampierre sur le Doubs, d'une surface de 64,77 ha, relève du régime forestier.
L'agent de l'ONF propose chaque année les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour :

- Optimiser la production de bois
- Conserver une forêt stable
- Préserver la biodiversité et les paysages

Destination des coupes 2022 :

Parcelle 11rl :

Surface : 0,82ha

Volume feuillus : 90 m3

- Bois façonnés et vente en bord de route à un professionnel
- Perches et houpriers en affouage

Parcelle 15a1 :

Surface : 1ha 36

Volume feuillus : 35m3

- Vente de bloc et sur pied

Parcelle 7 a2 :

- a été vendu en futaie affouagère (grume)
- Houpriers en affouage cet hiver

Le Conseil municipal :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

ONF : AFFOUAGE

L'affouage 2022 s'effectuera sur les parcelles 7a2 et 11rl.

Le conseil municipal fixe le prix de la taxe d'affouage à 10,00€ le stère.

Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2022 et la date d'enlèvement au 30 juin 2022.

Les membres du conseil municipal désignent les garants suivants :

- LARRIERE Thierry
- CHARRIER Béatrice
- GANARD Michel

CENTRE DE GESTION : CONVENTION SIGNALEMENT ACTE DE VIOLENCE

Depuis 2020, la loi impose aux collectivités et établissements la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel, et d'agissements sexistes.

A travers ce dispositif, l'objectif est d'offrir aux agents une possibilité d'alerte, afin de permettre une meilleure prise en compte de ces situations et d'éviter leur survenue.

Le dispositif assure :

- la confidentialité des données recueillies
- la neutralité vis à vis des victimes et des auteurs présumés
- le traitement rapide des signalements

Le dispositif est financé par la cotisation dont s'acquittent les collectivités auprès du centre de gestion.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au centre de gestion dans les conditions définies par délibération de son conseil d'administration.
- Autorise le Maire à signer la convention confiant le recueil des signalements au centre de gestion.

PMA : CONVENTION DESINFECTION, DESINFECTISATION ET DERATISATION

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention proposé par PMA concernant des éventuelles interventions de désinfection, désinsectisation et dératisation sur la Commune de Dampierre sur le Doubs.

Interventions proposées par le service Gardes nature communautaires de PMA.

La convention est établie pour une durée de 5 ans

La commune de Dampierre sur le Doubs ne souhaite pas définir de périodes d'interventions systématiques, elle décide de faire intervenir les services de PMA à la demande et d'opter pour aucune prise en charge pour les interventions chez les particuliers.

DIVERS

• Travaux :

- 2 miroirs de rue à changer (rue Ronte Essert et rue de l'Orée du Bois).
- Rues du Canal et du Lavoir : route en mauvais état, seront refaits avec la véloroute.
- Rue de Prunevelle : travaux prévus pour aménagement et sécurisation.
- Regard eaux pluviales rue Ronte Essert à nettoyer.
- Lampadaire rue du Fays à consolider (faire intervenir l'entreprise).
- Appartements communaux : chaudière réparée, VMC en cours de réparation.
- Rue du Canal : rendez-vous avec service de PMA pour problème d'assainissement le 08/11/2021.

• Informations diverses :

- Prévoir devis pour réfection des rues de la commune afin d'inscrire les travaux aux budgets des années à venir.
- Sapin de Noël : plus d'illumination, décorations classiques.
- Permis d'aménager lotissement du Fays : nouveau PA doit être redéposé. Demande de Monsieur le Maire de finaliser la vente avec l'entreprise.
- Carrefour contact : permis de construire modificatif déposé suite à recours sur le PC initial.
- Taxe foncière carrière : demande de dégrèvement idem années précédentes.
- Parc éolien : changement du tracé pour le passage de la ligne haute tension.
- Les Doubs Ciseaux : décision de ne pas appliquer de droit de place car service rendu à la population.
- Distribution d'un formulaire pour éventuelle création d'association pour les retraités.
- Attributions des locaux aux associations à revoir.
- Cérémonie du 11 novembre : horaires à confirmer.
- Inauguration EV6 : jour et horaires à confirmer.
- Repas des aînés le 28/11/2021. Réunion commission fête le 12/11/2021 à 18h00.
- « Nettoyons la commune » : 35 participants, opération à renouveler au printemps.
- Informations SIVOM et SIVU.